



Préavis au Conseil communal

Préavis pour l'aménagement des Petit et Grand Foyers et pour le remplacement du matériel de sonorisation de la Grande Salle d'Épalinges. Demande de crédit.

Urbanisme, architecture - Office des affaires culturelles et manifestations.

Brigitte Crottaz

Préavis n°06/2023

Préavis adopté par la Municipalité, le 20.02.2023



Table des matières

1.	Objet du préavis.....	3
2.	Préambule.....	3
3.	État des lieux, problématique	3
4.	Le projet.....	4
5.	Proposition	5
5.1.	Le Grand Foyer	6
5.2.	Le Petit Foyer	6
5.3.	La sonorisation	7
6.	Les travaux et matériel prévus.....	7
6.1.	Le Grand Foyer	7
6.2.	Le Petit Foyer	9
7.	Coût de l'opération & planning.....	9
7.1.	Le Petit Foyer	10
7.2.	Le Grand Foyer	10
7.3.	Honoraires Petit & Grand Foyer	11
7.4.	Matériel de sonorisation.....	11
8.	Mise en œuvre, planning	11
9.	Aspects financiers	12
10.	Aspects du développement durable	12
10.1.	Dimension économique (B = favorable)	12
10.2.	Dimension sociale (A = très favorable)	12
10.3.	Dimension environnementale (A = très favorable)	12
11.	Conclusion.....	13



On peut constater que l'image proposée du Concours d'architecture est aujourd'hui totalement respectée.



1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objectif de proposer :

- a) D'aménager et d'équiper le Petit Foyer et le Grand Foyer de la Salle des spectacles d'Épalinges.
- b) Le remplacement du matériel de sonorisation de la Grande Salle.
- c) De demander un crédit de construction total (CFC 2, CFC 9 mobilier, Honoraires & Matériel de sonorisation) de CHF 341'000.- TTC (trois-cent-quarante-et-un mille francs) pour aménager et équiper le Petit et le Grand Foyers de la Grande Salle, ainsi qu'équiper la Grande Salle d'un nouveau système de sonorisation.

2. Préambule

La transformation et l'assainissement énergétique de l'enveloppe et des installations techniques de la Salle des spectacles, de l'Auberge communale et des appartements à Épalinges (Préavis n°14/2019) ont été récemment terminés. Si, pendant les travaux, nous n'avons jamais arrêté totalement l'exploitation de la Grande Salle, de l'auberge et des deux appartements, ils sont à nouveau totalement en fonction depuis décembre 2022.

L'auberge et les deux appartements ont aussi été sommairement rafraichis. Ce n'est pas le cas de la Salle des spectacles, des Petit et Grand Foyers. Comme vous avez pu le constater, mis à part des travaux de gainages destinés à intégrer les nouvelles techniques de CVSE – Chauffage, Ventilation, Sanitaire et Électricité, rien n'a été effectué à l'intérieur de la salle.

L'aménagement intérieur proposé dans le présent préavis est important. En effet, depuis la construction de la Grande salle en 1968, aucune modification significative n'a été réalisée à l'intérieur. Redonner à cet espace de qualité une nouvelle vie au travers de nouvelles possibilités d'utilisation est profitable.

En complément à la réfection des Petit et Grand foyers de la Salle des spectacles, nous proposons de remplacer la sonorisation de la Grande salle qui date d'une trentaine d'années et qui n'est plus en mesure de sonoriser correctement les spectacles et animations qui sont y programmés.

Il convient de noter que, pour disposer d'un nouvel « outil » fonctionnel, la demande de crédit de construction du présent préavis pour l'aménagement intérieur et le remplacement de la sonorisation ne représente que 3,7% du montant investi dans l'assainissement énergétique du préavis n°14/2019, cité ci-dessus.

Pour conclure ce chapitre, il convient de préciser qu'une nouvelle caserne SDIS, rénover et agrandie, est prévue au niveau du parking communal, comme l'expose le préavis d'intention n° 24/2020. Elle sera exécutée si le crédit de construction sollicité pour ce sujet est accepté par le Conseil communal le 13 juin 2023.

3. État des lieux, problématique

Afin de pouvoir mettre en place d'une part une offre culturelle plus professionnelle et offrir d'autre part des événements plus intimistes à notre public, l'Office des affaires culturelles et manifestations (ACMA), en collaboration avec le Service de l'urbanisme, d'architecture et de l'énergie, souhaitent réaménager le Petit et Grand foyers ainsi que la buvette de la Salle des spectacles.



En ce qui concerne la sonorisation, l'installation étant désuète, nous sommes dans l'obligation pour toutes les manifestations et animations prévues dans la Grande Salle, d'engager des frais supplémentaires considérables pour louer le matériel de sonorisation et/ou les modules supplémentaires nécessaires, afin de sonoriser convenablement un spectacle contemporain. Ainsi, en plus des cachets prévus pour les artistes, une facture de location de matériel de sonorisation supplémentaire, variant entre CHF 1'500.- et CHF 5'000.-, s'ajoute à chaque représentation ou manifestation.

4. Le projet

L'offre culturelle à Épalinges a beaucoup évolué ces dernières années. Vous l'avez certainement constaté. Il est donc nécessaire de pouvoir offrir à chacun et chacune la possibilité de passer un moment convivial et parfois plus intimiste dans notre belle Salle des spectacles.

Le fait de pouvoir créer plusieurs espaces modulables en fonction de notre programmation permettra de proposer dans le Grand foyer des pièces de théâtre « seul-e en scène », des concerts acoustiques dans une ambiance lounge, des vernissages, des expositions, des conférences ou assemblées (50 à 80 personnes).

Nous manquons cruellement de salles de conférence ou de lieux de réception au sein de l'Administration communale. Le Petit foyer ne bénéficie d'aucun équipement et son espace est totalement sous-exploité. L'aménagement du Petit foyer permettra de jouir d'une nouvelle salle de réception ou de séance à l'intention des employé-e-s communaux ou des commissions politiques.

Ces espaces clef en main seront esthétiques et simples d'utilisation. Cela permettra à l'ACMA, mais aussi aux utilisateurs-trices externes, de mettre rapidement en place l'installation et de la ranger facilement.

La Salle des spectacles ne subira aucune modification architecturale et restera utilisée pour des événements de plus grande envergure comme les vaudevilles parisiens, les spectacles d'humour ou encore les plus grands concerts, tel le « 1066 Festival ». Dans ce contexte, le Grand foyer et le bar seront exploités comme cela se fait déjà.

Etant donné qu'il est prévu, lors de chaque manifestation organisée dans le cadre de la Saison culturelle, de proposer une offre de rafraîchissements et de petite restauration, il est important de donner au bar du Grand Foyer, une image « cosy et sympathique » pour inviter le public à consommer avant le spectacle, durant l'entracte et à l'issue de la soirée.

Pour la sonorisation, un nouveau matériel complet remplacera l'actuel. L'ancien matériel, encore fonctionnel, pourra être utilisé pour des manifestations plus modestes ou extérieures. Equipés d'un nouveau matériel de sonorisation, nous économiserons les frais onéreux de location de matériel supplémentaire, obligatoire à chaque représentation, et le bénéfice engendré grâce aux ventes de billets et de la buvette ne sera pas systématiquement affaibli.



Ci-dessous, à titre d'exemple, trois manifestations et les coûts engendrés par la location supplémentaire du matériel de sonorisation.

Pièces de théâtre, manifestations ou concerts	Cachet CHF	Frais de matériel ou module supplémentaires CHF
« Boeing Boeing »	13'000.-	4'725.-
« Madrijazz »	2'500.-	2'900.-
« Thomas Wiesel »	11'500.-	3'900.-

En s'appuyant sur les exemples ci-dessus, si nous comptabilisons les 15 animations de la Saison culturelle 2023, avec une moyenne basse (en comparaison du tableau ci-dessus) de CHF 2'500.- de coût de location de matériel de sonorisation à chaque représentation, cela reviendrait à **CHF 37'500.-** /an versés à une entreprise de location de matériel de sonorisation externe pour assurer le « show » lors de nos soirées. L'investissement prévu dans l'offre présentée ci-dessous au chapitre 7.4 pour l'achat d'une sonorisation « clé en main » dans la salle (CHF 68'000.-HT) serait ainsi rentabilisé en deux ans à peine.

De plus, avec ce type d'installation pratique et standard, nous pourrions uniquement louer les services d'un-e technicien-enne (env. 80.-/heure) ou former une personne en interne pour les manifestations. Cela réduirait considérablement les coûts et permettrait d'investir les bénéfices obtenus dans d'autres projets culturels d'encore meilleure qualité et/ou plus ambitieux.

En conclusion, si nous souhaitons continuer à étoffer notre programmation, augmenter la qualité de l'offre et des spectacles ou conférences, faire venir des artistes connu-e-s et se faire une renommée dans le milieu culturel, il est important de pouvoir offrir à chacun-e (public et acteurs-trices) un lieu parfaitement adapté à nos différentes manifestations.

5. Proposition

Le projet aménage le lieu. Il reste modeste. Il ne s'agit pas d'engager de grands travaux d'envergure qui modifient la structure du bâti.

La Grande salle reste inchangée. En effet, cette dernière convient parfaitement pour recevoir des spectacles de grande ampleur lors desquels le Grand Foyer joue le rôle de bar. Ce dernier est déjà fonctionnel aujourd'hui, mais le mobilier pas toujours adapté et l'espace peu accueillant.

Par contre, lors de manifestations de plus petite ampleur, la Grande Salle n'est pas adéquate. Elle manque de chaleur lorsque seules cinquante personnes sont disséminées dans la salle ou qu'un orchestre de deux ou trois personnes est « perdu » sur la scène. C'est pourquoi, nous envisageons un aménagement plus intimiste du Grand Foyer, afin de recevoir ce genre de petits et moyens spectacles.

Pour pallier le manque de salle de conférence, salle des commissions ou salle de réception pouvant accueillir dix à vingt personnes, nous proposons également d'aménager le Petit Foyer sous-exploité.

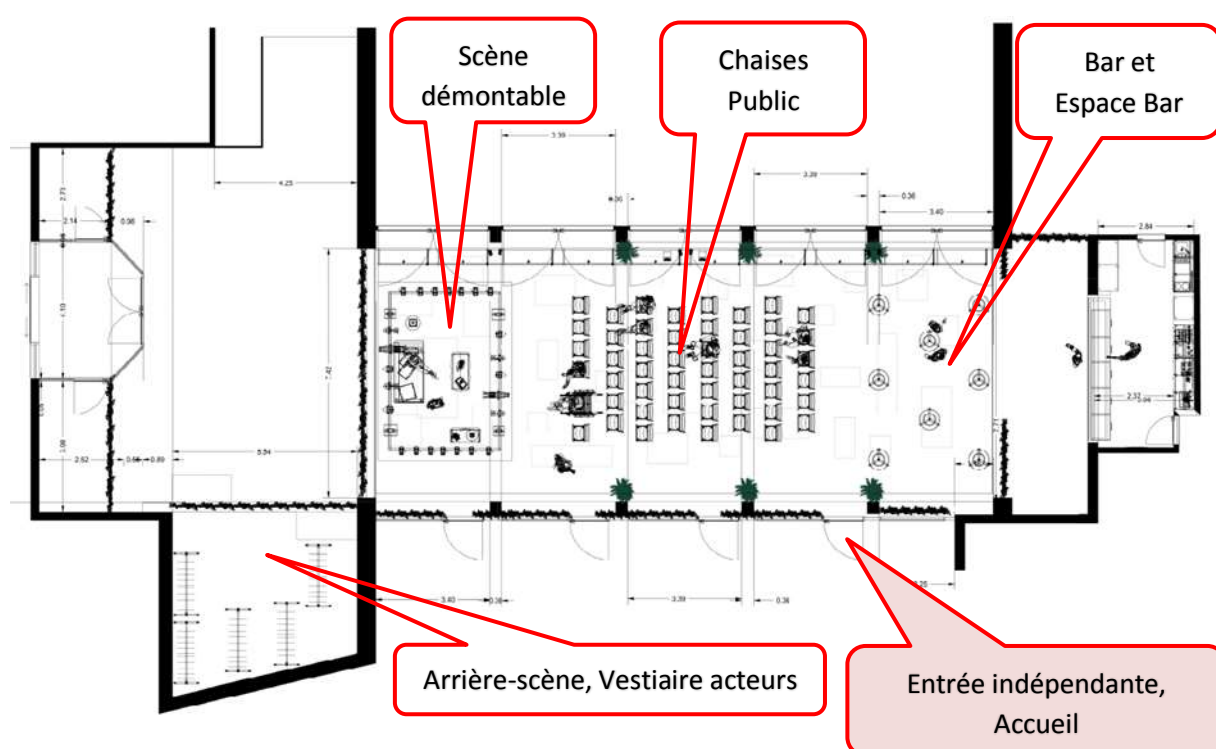
Pour économiser sur les frais de location de matériel de sonorisation supplémentaire à chaque représentation, tel qu'expliqué au chapitre 4 ci-dessus, nous vous proposons dans le présent préavis, d'acquiescer à une installation complète de sonorisation moderne.

5.1. Le Grand Foyer

Il est prévu que le Grand Foyer puisse fonctionner de manière autonome pour recevoir une animation avec un public de 50 à 80 personnes (one man show, petit concert).

L'espace sera alors organisé en deux entités, l'espace bar (accueil et bar) et l'espace dédié au spectacle avec une scène démontable et amovible ainsi que des chaises pour les spectateurs (modèle identiques à celles que nous avons déjà), tel que l'illustre le plan ci-dessous.

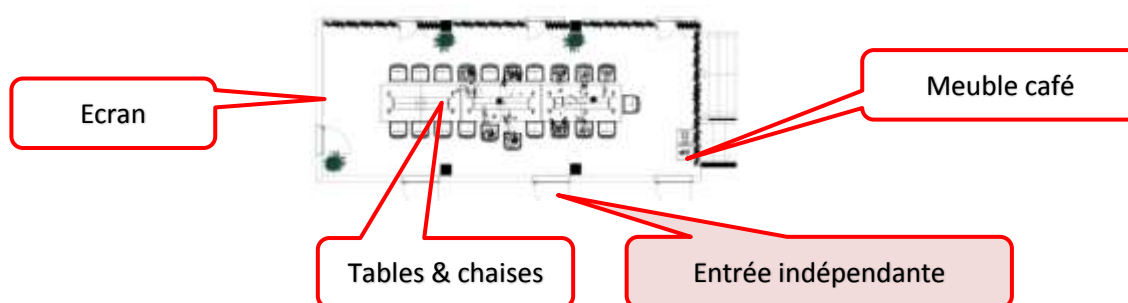
Le bar et l'espace bar permettront aux spectateurs, après avoir été accueillis à l'entrée, de consommer des boissons dans une nouvelle ambiance. Il faut noter qu'en cas d'utilisation du Grand Foyer pour un spectacle intimiste, l'entrée est déplacée au Sud sous l'avant-toit existant. Ainsi, l'entrée principale de la Grande Salle et son vestiaire pourront être utilisés comme arrière-scène ou petit vestiaire par les acteurs.



Ci-dessus, projet du Grand Foyer

5.2. Le Petit Foyer

Nous manquons de salle de conférences. Il n'est pas rare que nous nous retrouvions sans salle pour une conférence ou séance pour douze à vingt personnes. Il est prévu aussi que le Petit Foyer puisse fonctionner de manière autonome. Il sera équipé de tables modulables et pliables, de chaises et d'un écran pour projeter les documents. Un meuble sur roulettes sera prévu pour le café. La possibilité existe également, d'envisager une entrée indépendante.



Ci-dessus, projet du Petit Foyer

5.3. La sonorisation

Désuète, la sonorisation actuelle devrait être totalement remplacée. Le nouveau système proposé est complet et se compose de l'amplification, des enceintes, du câblage, etc., le tout fourni et posé. Il est totalement compatible avec la « boucle » wifi pour malentendants installée récemment.

6. Les travaux et matériel prévus

6.1. Le Grand Foyer

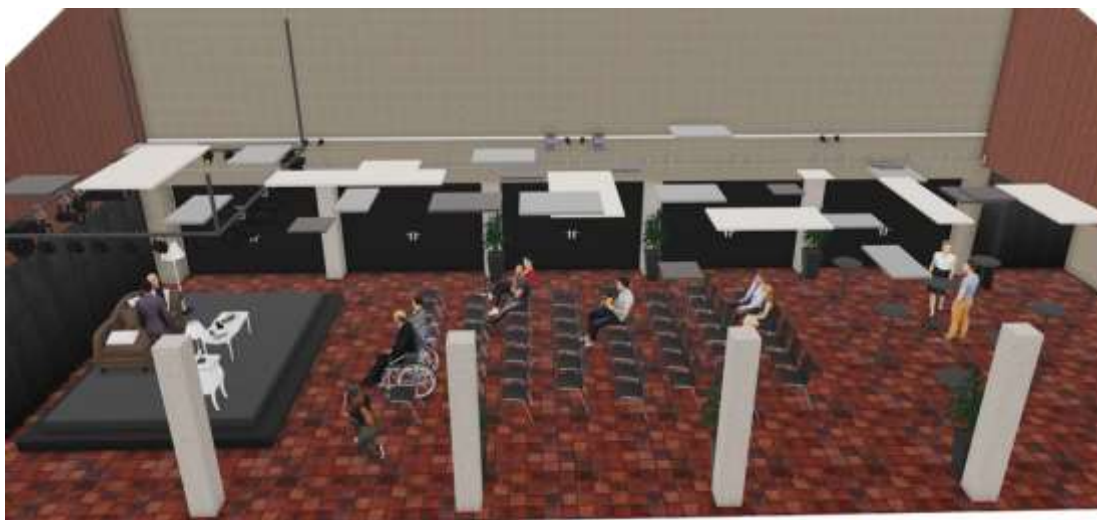
Le bar sera simplement repeint, le comptoir actuel en carrelage sera carrossé en inox et les éclairages seront modifiés afin de le rendre plus attractif et créer ainsi une ambiance plus conviviale et théâtrale.

Du mobilier modulable et pliable (tables) sera acquis afin que les convives puissent s'installer confortablement pour consommer.

Une scène amovible, constituée d'une douzaine de caissons d'environ 1,4 par 1,4 mètres (total scène 5,6 x 4,2 m.) et d'environ 40 centimètres de hauteur, pourra être facilement installée. Ces caissons sont terminés avec un feutre anthracite et équipés (électricité). Une structure métallique fixe de dimension identique à la scène (5,6 x 4,2 m.), sera disposée au-dessus de ladite scène démontable. Alimentée en électricité, elle permettra la mise en place d'enceintes acoustique et/ou d'éclairage. Dans l'optique d'une part d'obscurcir la salle et/ou de séparer les espaces, des rideaux seront mis en place. Les portes donnant sur la Salle des spectacles seront repeintes. Le carrelage au sol ne sera pas modifié, par contre afin de garantir une acoustique de qualité, des panneaux acoustiques seront accrochés au plafond. Des lustres de couleurs, disposés à différentes hauteurs, donneront une dernière touche à ce nouvel espace, afin de le rendre plus convivial.



Ci-contre, le bar



Ci-dessus, le Grand Foyer, on distingue les panneaux acoustiques.



Ci-dessus, le Grand foyer, vue depuis la scène et exemple de la lustrerie



Ci-dessus, le Grand foyer, vue en direction de la scène. On distingue la structure métallique au-dessus de la scène



6.2. Le Petit Foyer

Comme expliqué, c'est avant tout du mobilier qui est prévu au Petit Foyer. Un écran tel que celui de la Salle des Commissions sera fixé au mur. A l'instar du Grand Foyer, la salle pourra être obscurcie à l'aide de rideaux et les portes donnant sur la Salle des spectacles seront repeintes.



Ci-dessus, le petit foyer, nouvelle salle de conférences ou salle de commissions, avec l'écran à gauche.

Exemple d'une table pliante



7. Coût de l'opération & planning

Le devis ci-dessous est établi avec 80 % des offres rentrées. Tous les travaux ou commandes de matériels sont soumis aux marchés publics de gré-à-gré.



C'est avec l'atelier d'architecture d'intérieur Fino Diffusion SA à Lausanne que nous avons établis le projet présenté. En cas d'acceptation du présent préavis, les architectes d'intérieurs Fino Diffusion SA seront également mandatés de gré-à-gré. Il en va de même pour la sonorisation de Light Technique Sàrl.

7.1. Le Petit Foyer

Travaux ou matériel (F&P)	CHF
Peinture	2'500.-
Electricité, internet	2'000.-
Rideaux (acoustiques, opaques, ignifuges)	5'000.-
Ecran	5'000.-
Mobilier (tables, chaises, Meuble café)	22'500.-
Divers & Imprévus (env. 10% arrondi)	3'000.-
Total HT	40'000.-

7.2. Le Grand Foyer

Travaux ou matériel (F&P)	CHF
Peinture	9'000.-
Electricité (y.c. du châssis, enceintes, lumières, bar)	33'500.-
Menuiserie (scène, bar)	20'000.-
Rideaux (acoustiques, opaques, ignifuges)	49'000.-
Eléments acoustiques	25'000.-
Luminaires suspendus	18'000.-
Scotch opaque sur vitrage	4'500.-
Bar (Inox, logo, miroir, décors)	7'500.-
Mobilier (tables de bar, chaises)	11'500.-
Divers & Imprévus (env. 10% arrondi)	18'000.-
Total HT	196'000.-



7.3. Honoraires Petit & Grand Foyer

Honoraires (Fino Diffusion SA, Lausanne)	CHF
Architecte d'intérieur (Projet, plans, suivi de chantier, entreprises)	12'000.-
Total HT	12'000.-

7.4. Matériel de sonorisation

Matériel	CHF
Diffusion principale, sonorisation du balcon face et latéraux, amplification, câblage, main-d'œuvre et frais.	62'000.-
Divers & Imprévus (env. 10% arrondi)	6'000.-
Total HT	68'000.-

Récapitulatif	CHF
7.1 Petit Foyer	40'000.-
7.2 Grand Foyer	196'000.-
7.3 Honoraires	12'000.-
7.3 Matériel de sonorisation	68'000.-
Total HT	316'000.-
Total TTC Arrondis (TVA 7,7 %, y.c. divers & imprévus env. 10%)	341'000.-

C'est donc un crédit de construction total (CFC 2, CFC 9 mobilier, Honoraires & Matériel de sonorisation) de **CHF 341'000.- TTC (trois-cent-quarante-et-un mille francs)**, que nous sollicitons pour aménager et équiper le Petit et le Grand Foyers.

8. Mise en œuvre, planning

En cas d'acceptation du présent préavis d'aménager le Petit et le Grand Foyers et de remplacer la sonorisation, les travaux et matériaux pourraient être commandés de suite. Les travaux pourraient être envisagés pendant l'été 2023.

Ils s'adapteront selon l'occupation et les locations de la Salle des spectacles.



9. Aspects financiers

Ce projet ne figure pas au plan des investissements. En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer ces travaux sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuel totale qui en découlerait est estimée à CHF 3'284.- (calculée à 0,963%, valeur au 31.12.2022 sur un montant de CHF 341'000.-TTC). L'amortissement est prévu sur 10 ans.

10. Aspects du développement durable

Ce projet favorise largement le développement durable selon une évaluation sur l'outil Boussole 21 développé par l'Unité de développement durable du Canton de Vaud. Dans l'échelle des valeurs de A (meilleure valeur) à G (moins bonne valeur), le projet se situe en majorité en « A, très favorable ».

10.1. Dimension économique (B = favorable)

Adapter un lieu déjà existant, utiliser des locaux sous-exploités et de surcroît répondant au label « Minergie rénovation » est la solution la plus économique. Proposer différents spectacles, augmenter l'offre et l'occupation d'un lieu grâce à une disposition plus adéquate, permet aussi d'espérer quelques retombées économiques.

10.2. Dimension sociale (A = très favorable)

Un nouvel aménagement permet une augmentation de l'offre totalement adaptée à chaque usage. L'augmentation de l'offre favorise l'échange et la cohésion sociale. Le confort et l'accueil des acteurs et spectateurs sont évidemment améliorés de manière significative.

10.3. Dimension environnementale (A = très favorable)

Le projet étant intégré à une Salle des spectacles existante et labélisée « Minergie rénovation », dans des locaux existants et totalement sous-exploités, accessible à pied, en vélo et en transports publics, le critère environnemental est totalement rempli.



11. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis n°06/2023 de la Municipalité du 20.02.2023 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'autoriser la Municipalité à aménager et équiper le Petit Foyer et le Grand Foyer de la Salle des spectacles d'Épalinges et à remplacer le matériel de sonorisation de la Grande Salle ;
2. d'accorder un crédit de construction de **CHF 341'000.- TTC** (trois cent quarante-et-un-mille) pour ce projet ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, de recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;
4. d'autoriser la Municipalité à porter la dépense relative à ce préavis à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



La Secrétaire municipale

Sarah Miéville

Annexe(s) : néant